L'ABEILLE DE LA N.-ORLÉANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 11 NOVEMBRE.

Nouvelles du Nord

DE QUATRE JOURS PLUS RÉCENTES.

Forte hausse de l'or à New York—Les combats autour de Richmond—Affaires dans la vallée—Le président démenti le bruit de l'évacuation d'Atlanta—Hood en marche sur Nashville—Les fraudes dans le vote des soldats—Nouvelles d'Europe.

Nous avons reçu par un arrivage de l'Ouest des journaux de St-Louis jusqu'au 2 courant, nous y trouvons les dépêches suivantes :

Armée du Potomac.

Armée du Potomac, 28 oct.—Les rebelles ont essayé hier soir de nous jouer un mauvais tour, et ils n'ont réussi qu'en partie. Le principal objet de l'attaque a échoué avec une perte considérable pour eux, au point de jonction entre les piquets du 2e et du 5e corps. Les rebelles sont entrés en passant d'un poste à un autre et en faisant tous les hommes prisonniers. Il ont alors envoyé une force considérable charger la ligne des retranchements dans l'espérance de percer notre centre, mais nos hommes avaient eu le temps de se former, et ils ont reçu les rebelles par un feu qui les a fait se retirer en désordre.

Plusieurs autres tentatives ont eu le même résultat, bien que le feu ait continué toute la nuit. Nous avons eu 267 hommes capturés et peu de tués et de blessés.

New York, 1 novembre—Les journaux de Richmond contiennent des comptes rendus des combats au sud de Petersburg, dans le voisinage de la route de Boydton et le rapport officiel de Lee sur les opérations des deux côtés de la rivière. Celui-ci donne comme résultat l'échec des troupes unionistes qui ont été repoussées sur tous les points avec des pertes considérables en tués blessés et prisonniers.

Les journaux rebelles disent que les attaques du général Butler ont été aisément repoussées, mais ils admettent que le mouvement de notre gauche a été une surprise pour les troupes de Lee et qu'elles ont perdu beaucoup de prisonniers, mais ils ajoutent que bientôt les rebelles se sont ralliés, ont repoussé les forces de Grant et ont fait environ 500 prisonniers. Le combat a été très vif sur ce point.

New York, 1 novembre—Les derniers avis que le gouvernement a eu de Sherman portaient qu'il tiendrait Atlanta en dépit de toute tentative pour le déloger.

On assure que Stanton sera nommé président de la Cour Suprême, et Blair secrétaire de la guerre.

Le correspondant de la *Tribune* auprès de l'armée de la rivière James dit que 300 hommes seulement des brigades Cullen et Fairchild ont été capturés le 27.

New York, 1 novembre.—Suivant une dépêche du *Herald*, l'attention de Sheridan paraît être dirigée vers les desseins apparents de l'ennemi qui fait des préparatifs pour tenter d'importantes opérations dans la Virginie occidentale.

Le général Breckinridge qui est dans le sud-ouest de la Virginie, réorganise ses forces dans l'intention de faire un mouvement pour détourner l'attention d'Early qui doit garder le commandement dans la Shenandoah.

New-York, 1 novembre—Les journaux de Richmond disent que le général Hampton a eu un fils tué et un blessé dans le combat au sud de Petersburg ; que le général Dearing est sain et sauf ; ils admettent une perte de 400 prisonniers.

Une dépêche spéciale de Washington au *Commercial* dit que le Président nie positivement le bruit de l'évacuation d'Atlanta, et dit : "Sherman a dit, dans son dernier rapport, qu'il tiendra la place dans toutes les circonstances ; et qu'aucun mouvement que Hood puisse faire ne mettra cette place en danger.

L'objet du dernier mouvement de Grant, d'après un officier qui arrive de City Point, a été occasionné par les rumeurs sur l'évacuation de Petersburg. C'est pour vérifier ces rumeurs qu'on a tenté une reconnaissance.

Washington, 1 novembre—La sentence des accusés de Baltimore dans les fraudes commises sur les votes des soldats de New York est plus sévère qu'on ne le pensait. Tous deux sont condamnés au pénitencier pour la vie.

Il n'est pas douteux que le colonel North, agent du gouverneur Seymour ne subisse le même sort. Les preuves contre lui sont, dit-on, écrasantes.

Le département d'Etat a été avisé par les autorités du Canada de complots formidables organisés par les rebelles pour faire une descente sur les frontières des Etats d'Ohio et de New York à l'élection, et pour s'emparer des urnes ou les détruire.

Tennessee et Kentucky.

Louisville, 31 octobre.—Le *Journal* dit qu'une dépêche reçue à Nashville de Clarksville, dit que le lieutenant colonel Pratt, du fort Donelson rapporte qu'une partie des forces de Forrest avec trois pièces d'artillerie, a coulé un steamer et un chaland, chargé de vêtements pour l'armée, au fort Heiman sur la rivière Tennessee.

On dit que 300 rebelles menacent d'attaquer Pine Bluff sur le Tennessee.

Le *Democrat* annonce que le général Meredith à son retour à Paducah mercredi, a reçu des dépêches de Sherman et de Columbus, portant que l'intention de Forrest est d'attaquer Memphis et de menacer Columbus.

Des éclaireurs et des déserteurs rapportent qu'un grand nombre de rebelles ont passé à Dresde, à Trenton, à Lexington, à Shady Grove et à McLemoresville, et ont amassé des approvisionnements. Toutes ces places sont dans un rayon de 56 milles de Mayfield. On savait aussi que Forrest était à Jackson avec plusieurs milliers d'hommes.

Le danger était imminent on a retiré la cavalerie de Mayfield. Le quartier de Buford est à Shady Grove; il a 8 régiments, et une batterie de canons Dahlgreen. Des ordres ont été lancés pour concentrer les forces rebelles sur la ligne du Tennessee et marcher sur Paducah. Forrest, Chalmers et Buford commandent.

L'Union de Nashville contenait hier ce qui suit : Le bruit courait hier qu'Atlanta avait été évacuée. Nous sommes autorisé à le démentir. Il n'est pas douteux qu'il y a un jour ou deux l'armée de Hood était près de la rivière Tennessee, mais le chef rebelle hésite à traverser.

Echange de 10,000 prisonniers.

New York, 31 octobre—Une lettre de Nashville au *Times* dit que Slocum a assez de provisions à Atlanta pour tout l'hiver, et qu'il y a un million de rations à Chattanooga.

Une lettre de la forteresse Monroe au *Philadelphia Enquirer* dit qu'il y a à la forteresse Monroe une flotte de neuf steamers, qui se prépare à conduire 10,000 rebelles pour être échangés près de Savannah.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Bulletin de l'armée du James.

Affaires dans la Vallée.

New York, 1er novembre.—Le marché de l'or a été fortement agité par la spéculation; le cours a grandement haussé; il a atteint dans la journée à 244 1/2, et a fléchi ensuite. Quelques-unes des causes de cette hausse sont attribuées à la demande pour exportation, le caractère des nouvelles étrangères indiquant des envois à l'étranger en paiement.

La demande de change étranger a été moins forte qu'hier. Le marché monétaire reste sans changement.

Le Germania et l'Hibernia apportent les détails de nombreuses faillites en Europe et dans l'Amérique du Sud. Plusieurs maisons de New-York sont fort embarrassées.

La semaine s'est ouverte d'une manière très calme dans les marchandises sèches. Les négociants sont extrêmement réservés et n'achètent que pour leurs besoins immédiats.

Le correspondant du *Herald* lui écrit de City Point : Sur le côté sud du James, les forces sont substantiellement égales, avec les chances en peu en notre faveur. Nous avons certainement fait plus de mille prisonniers.

Les journaux rebelles soutiennent que leur capture a été annulé la moitié de ce nombre.

L'armée du général Butler a le plus perdu. Il n'y a pas encore de rapport officiel sur les pertes.

Le correspondant du *Times* dit que la bataille a été suivie par une fuite des citoyens de la vallée au côté nord du Potomac. Aujourd'hui, 200 wagons chargés sont partis pour le Nord par la route de Maryland. La majorité des citoyens, abandonnant leurs propriétés, sont déjà sortis de la vallée, et beaucoup d'autres font leurs préparatifs pour s'en aller.

Le *Herald* de Londres donne un long compte rendu de la foire à Liverpool pour le bénéfice des prisonniers du Sud. Les drapeaux confédérés et anglais étaient accouplés avec beaucoup de goût. Chaque Etat du Sud a une stalle spéciale. Une stalle est tenue par lady Houghton, femme du membre dans l'affaire de la pétition au président Lincoln. Nombre de rebelles, à Paris et à Londres, sont allés à Liverpool pour visiter la foire.

New York, 1er nov.—L'emprunt rebelle a haussé par suite de nouvelles importantes du Sud, nouvelles connues seulement des spéculateurs.

Le capitaine Ward, du Tallahassee, est très indigné de la conduite de lord Lyons et de l'amiral Hope qui ont refusé de lui laisser prendre du charbon à Halifax ou même d'y réparer son navire.

Les journaux de Liverpool et de Londres sont pleins de détails sur les faillites dans les cercles commerciaux. La panique s'étend à l'Amérique, à l'Australie et l'Inde Orientale. On s'attend à recevoir la nouvelle de nombreuses faillites dans tous ces pays.

New York, 1er nov.—Un prisonnier qui s'est évadé d'Andersonville, dit que la mortalité en août a fait 100 victimes par jour; les hommes succombaient surtout au scorbut et à la faim. Après la prise d'Atlanta, les rebelles craignant que des expéditions fussent faites pour délivrer les prisonniers, ont fortifié en toute hâte Macon et d'autres points.

Marché monétaire.

New York, 1er nov.—L'or s'est ouvert ce soir à 243 et a fermé à 230. Le marché est ferme.

New York, 1er novembre — Le [illegible]

Amand, arrivé ce matin de Bermude, amène les officiers et l'équipage du steamer *Roanoke*. Ces officiers donnent les détails que l'on connaît déjà.

La Roanoke a pris des provisions et du charbon à Bermude, mais à cause du mauvais temps, il n'a pu recevoir que 15 tonneaux de charbon. Braine a capturé en comptes de $17,000 en greenbacks et de $4000 en or. Le steamer et la cargaison ont été brûlés.

Washington, 1er novembre—La dépêche suivante a été reçue au département de la marine : Forteresse Monroe, 1er novembre—Au secrétaire de la marine :

J'avais envoyé le lieutenant W. Cushing, le 18 octobre, avec le bateau de piquet No 2 pour faire sauter l'*Albermale*. Il revient aujourd'hui et rapporte qu'il a fait sauter le bélier dans la matinée du 28. La destruction a été complète. Le bateau-piquet a été détruit par les boulets de l'ennemi et a sombré. Un homme a échappé avec le lieutenant Cushing ; les autres ont été pris.

W. D. PORTER,
Contre amiral, commandant.

Nouvelles de Nashville.

Mouvements de Hood.

Nashville, 1er novembre—Depuis son échec à Decatur, Hood s'est porté plus à l'Ouest sur le côté sud de la rivière Tennessee, et l'on croit qu'il a fait traverser la rivière à une partie de son infanterie à Bainbridge ou près de là, à 12 milles au-dessus de Florence. Aucune partie de ses troupes n'est allée plus au nord. Un bruit venu des Rebelles dit que Hood vient de se cabrer. On peut difficilement se rendre compte de ses intentions.

Avec les forces fédérales qu'il a devant lui, sur son flanc et sur ses derrières, les craintes d'une démonstration hostile sur ce point sont simplement ridicules. Sans aucun doute ses mouvements sont subordonnés au désir d'influencer l'élection prochaine.

Le général Thomas est ici, prêt à repousser tous les mouvements que Hood pourrait faire dans cette direction. De grands corps de troupes se portent vers les points principaux et le sentiment des unionistes est que Hood se met tra dans une position d'où il lui sera difficile de se dégager.

Sherman ne sera pas chassé d'Atlanta, et il continuera à garder cette ville à tout hasard.

Forrest avec une force de cavalerie, menace, dit-on, Johnsonville, où il y a de grandes quantités d'approvisionnements appartenant au gouvernement. Trois transports ont été détruits par une partie de sa force. On a fait d'autres préparatifs pour garder Johnsonville et repousser avec succès toute force rebelle qui pourrait s'approcher de cette place.

L'ESPAGNE ET LE PÉROU

Le cabinet de Madrid est décidé en principe à entrer en arrangement avec le Pérou, mais, jusqu'à ce que le gouvernement de Lima ait consenti à admettre des bases de négociation acceptables, il maintiendra l'occupation des îles Chinchas. Toutefois, l'escadre espagnole du Pacifique ne sera pas augmentée, et le successeur de l'amiral Pinzon recevra des instructions conciliantes.

Plusieurs journaux étrangers ont annoncé que la frégate à vapeur Isabel Segunda et la frégate cuirassée Numancia, allaient prochainement faire route pour le Callao. C'est inexact; l'escadre espagnole ne devant pas prendre l'offensive et n'ayant rien à craindre de la marine péruvienne, trop faible pour l'attaquer, n'a pas besoin d'être renforcée. La Numancia n'a été armée que pour une campagne d'expériences.—Elle vient de visiter Toulon et doit aller à Alger et sur la côte du Maroc.

Ce navire de guerre, construit en France pour le compte du gouvernement espagnol, a été mis à l'eau le 19 novembre dernier. C'est un type magnifique. Il navigue et évolue aussi bien à la voile qu'à la vapeur. Sa cuirasse, qui le garantit de bout en bout, est formée de plaques ayant 14 centimètres d'épaisseur ; il a été percé pour recevoir 40 bouches à feu, mais par suite d'expériences très intéressantes faites à Cadix et à Carthagène, il serait question de diminuer le nombre de pièces et de lui donner deux gros canons avec des affûts à pivot. Ce système d'artillerie de marine est à l'étude dans toute l'Europe.

Patrie.

FRANCE.—Nous empruntons les paragraphes suivants à la *Patrie* :

On nous assure que le gouvernement vient de mettre à l'étude une série de projets économiques, qui seront soumis à l'examen du Corps législatif.

Ces projets, d'une importance considérable pour les intérêts du pays, occuperont, dit-on, une partie notable des séances pendant le cours de la prochaine session.

—Un journal a parlé de la construction de plusieurs forts à Metz, d'autres feuilles ont reproduit la nouvelle en lui donnant une importance politique tirée des circonstances actuelles. Cette construction n'est qu'à l'état de projet; elle se rattache à un système général de fortifications, en ce moment à l'étude, et qui aurait pour but de mettre notre système de places fortes en rapport avec la nouvelle artillerie. Si ce système est adopté, il en sera fait application non-seulement à Metz, mais dans toutes nos places frontières et dans nos différentes fortifications des côtes.

—M. Ferdinand de Lesseps a dû partir hier soir pour l'Egypte.

L'objet de son voyage est, nous assure-t-on, de s'entendre définitivement avec S. A. Saïd pacha, en vue de la mise à exécution de la sentence arbitraire rendue par l'Empereur.

Il paraît, d'ailleurs, que les difficultés seraient dès à présent aplanies, quant au fond, au Caire comme à Constantinople, et il ne s'agirait plus aujourd'hui que de questions de détails, qui ne peuvent tarder à être promptement résolues. L'absence de M. de Lesseps ne sera que de courte durée.

Croisières de l'Alabama et du Sumter.

On ne peut nier que l'*Alabama* n'ait joui d'une certaine réputation en France, nous pourrions dire d'une grande sympathie. Pourquoi cela? Parce que notre caractère nous porte à admirer, à aimer instinctivement tout ce qui est romanesque et chevaleresque. C'est plus fort que nous; et nous n'attendons pas pour aimer ou pour haïr de consulter Puffendorf, Grotius, Vattel ou d'Hauteville, à l'instar des Allemands ou des Anglais, afin de savoir si notre affection ou notre haine est justifiée par des textes de loi internationale.

On n'empêchera pas que les exploits des flibustiers ou des boucaniers de l'île de la Tortue ne soient très populaires en France, en dépit du plus ou moins de légalité qui présidait aux actes de ces forbans de terre et de mer. Malgré tous les efforts de la presse anglaise, inspirée par Pitt, et de la presse parisienne, alors terrifiée par les orateurs de la Chambre introuvable, la France de 1815 se refusait obstinément à prendre pour des scélérats nos "brigands de la Loire," de même que la France de 1792 à 1814 a toujours vénéré nos glorieux corsaires, qualifiés de pirates par les journaux de Londres et de Berlin.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la même qualification donnée à l'*Alabama* par les Nord-Américains, ne lui ait rien enlevé des sympathies de la France. Nous n'avons vu et voulu voir qu'une chose, un petit vaisseau courant seul, sur les mers, un drapeau que les canons de 535 navires essayaient de faire descendre au fond des eaux. Il ne s'agissait là, pour nous, ni du Sud ni du Nord, mais d'une chose formidable, sans trêve ni merci, donnée pendant deux ans, sous toutes les latitudes, par les flottes d'une grande puissance maritime à une chétive corvette.

C'est ce qui rend si intéressant le livre que deux volumes brièvement signalé à l'attention de nos lecteurs.

Cet ouvrage est simplement le livre de bord du capitaine Semmes, qui raconte jour par jour ses courses, d'abord sur le *Sumter*, ensuite sur l'*Alabama*. C'est l'anatomie, la chronologie de cette longue croisière de trois ans qui a coûté tant de millions au commerce du Nord-Amérique et qui a jeté un lustre si brillant sur la marine naissante du Sud.

Le capitaine Semmes n'a point voulu faire l'apologie des deux corsaires qu'il commandait. Il a pensé que la vérité seule parlerait assez en leur faveur sans recourir aux précautions oratoires.

Ce qui lui a probablement donné l'idée de publier les *Croisières de l'Alabama et du Sumter*, ce sont les calomnies dont certains journaux de la presse européenne avaient cherché à accabler l'*Alabama* quand il fut coulé en vue de Cherbourg par le *Kearsarge*. On avait dit alors que jusqu'à ce jour l'*Alabama* n'avait pas osé attaquer des bâtiments de guerre de même force, et que son capitaine n'avait eu que la facile courage de brûler ou de rançonner des navires marchands.

Nous avons été des premiers à rappeler à cette occasion, que l'*Alabama* avait une fois provoqué en duel et coulé à fond une corvette fédérale. Le récit du combat avec le *Hatteras* n'a pas été oublié par le capitaine Semmes dans son livre de bord, et il n'y a pas apporté plus de fleurs de rhétorique que dans les autres parties de l'ouvrage. Nous venons de contrôler sur le texte anglais du rapport du commandant nordiste du *Hatteras* le récit fait par le capitaine Semmes du triomphe de l'*Alabama*, le 11 janvier 1863. D'ailleurs, ce rapport est traduit dans le livre même du marin confédéré. C'est une preuve de plus de sa bonne foi qu'il donne au lecteur, plus intéressé encore à connaître la vérité historique qu'à passer des moments agréables à la lecture d'un livre presque aussi émouvant qu'un roman.—*Patrie.*

CHRONIQUE LOCALE.

BUREAU DE SANTÉ—Le bureau de Santé annonce dans son rapport officiel, publié ce matin, qu'il y a eu 132 décès dans les limites de la Nouvelle-Orléans, du 31 octobre au 6 novembre.

Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont : la consomption, 10; la diphtérie, 10; la fièvre typhoïde, 8; la dysenterie, 8; la diarrhée chronique, 7; la petite vérole, 8.

Ages—Au-dessous de 1 an, 22; de 1 à 2 ans, 15; de 2 à 5 ans, 8; de 5 à 10 ans, 5; de 10 à 15 ans, 7; de 15 à 20 ans, 4; de 20 à 25 ans, 7; de 25 à 30 ans, 5; de 30 à 40 ans, 13; de 40 à 50 ans, 12, de 50 à 60 ans, 14; de 60 à 70 ans, 2; de 70 à 80 ans, 2; de 80 à 99 ans, 2; 100 et au-dessus, 1; non déclarés, 12.

Nationalités.—Autriche, 2; Angleterre, 2; France, 1; Allemagne, 9; Irlande, 11; Italie, 1; Espagne, 1; Etats Unis, 74; Indes Occidentales, 1; non déclarés, 27.

Il est mort 94 blancs, 9 nègres et 27 mulâtres.

Lettres annoncées,

Restant au bureau de poste de la Nouvelle-Orléans. Mardi [illegible] 1864.

[illegible]

Timbres d'affranchissement.

Le timbre d'affranchissement doit être placé à l'angle droit supérieur de l'enveloppe, et l'on doit laisser entre ce timbre et la suscription un espace suffisant pour le seing de la poste, ainsi que la marque de recouvre pas l'écriture.

Lettres à renvoyer.

Si l'auteur d'une lettre désire qu'elle lui soit renvoyée dans le cas où elle ne serait pas réclamée dans les trente jours, au moins, il doit écrire sa demande et la signer, en indiquant son Etat et son bureau de poste, en travers de l'extrémité gauche de l'enveloppe, du côté de la suscription. Il aura fait droit à cette demande, sur le pied du port payé d'avance, payable au moment où la lettre est remise à l'auteur.—Section 28, loi de 1863.

On peut faire remettre gratuitement les lettres par les facteurs de la poste au domicile des personnes à qui elles sont adressées en observant les règlements qui suivent : 1o—Que l'adresse de la rue et du numéro, aussi bien que du bureau de poste et de l'Etat, soit écrite lisiblement; 2o—Qu'on indique en tête des lettres, le bureau de poste et l'Etat ainsi que la rue et le numéro de la personne qui écrit, qu'on les signe ou pas de son nom, et qu'on prie la personne à qui l'on écrit de copier exactement l'adresse ainsi fournie; 3o—Les lettres destinées aux étrangers ou à des voyageurs qui peuvent être par une ville et dont on connaît l'adresse, doivent avoir le mot "TRANSIENT" écrit à l'angle gauche inférieur de l'enveloppe.

JOHN M. G. PARKER, Maître de Poste.
Nlle Orléans, le 11 novembre 1864.

A

Abadie, Guillaume; Avegno, A P; Auvignac,; Augustin, Donatien; Augustin, J D

B

Barreat, T; Bayhi, Louis; Baguado, Mrs F; Bartlette, T A; Bachelier, Mme pour Mme Belt; Barbere, Andrea; Barreco, Giuseppe; Bertrand, Fred; Bernos, John H; Bres?, G H; Brette, chapeur; Bermudez, Bernardo; Bertrand, Celeste; Bernard, A G; Betzig, Vve; Bienvenu, Chs; Billaud, André; Boudreaux, Sylv.; Boudreaux, Max; Boudreaux, Pierre; Bodin, A; Bouford, F E; Boutons, P E; Blondeau, Henriette; Bondie, Mme pour Delle Fisel; Bourgeois, Vve T; Burras, J; Brunet, D; Butson Chs, St Philipp; Buisson, Fred

C

Castelle, L pour Zelida Wilson; Castaignet, Mlle L; Castanede, J A; Carlin, Mme Delphi; Casonge, A; Castell, Wm; Charret, Lucien; Castellanos, Hy; Camus, Gust. et Const.; Casbon, Pierre; Cazelia, Léontine; Casson, Pierre; Caille, Joseph; Calnan, Mme P D; Claiborne, John J; Castex, E B; Cavianne, Emily; Chauda, Philippe; Capelle, S pour A Cabale; Costla, A; Cyprien, Agnese; Corneille, Chs; Couget, Leon; Corde, Joseph; Colignon,; Comma, P y Ponce; Oura, Estade; Cerstier, J C; Cuvellier & Peters; Cagin, rue Prieur

D

Debon, Simon; D'Hebecourt, F N; Durance, Pierre; De Gouicoul, Théo; Dumage, W O; Degon, Oscar; Depasse, Anna H; De Montmorant, Fala; De Prado, Ant; Degoine Ledger; De Bouchel, Victor; Delaries, Anna; Diaz de Villegas, José A; Drouet, Eudoxie; Drouet, C; Drouet, E; Demenoe, Aveline; Drouel, Leon; Dugelo, P G; Duontel, Vve E; Deglache, Alphonse; Dugué, H; Dugué, C O; Durand, Joseph; Dupart, Sylvanie; Durlex, Rev Ant; Duvi Mathé, L; Dugas, Mme A; Duchamis, Sophie; Da Costa, P Jas; Dandas, Guida; Desnoy, Vve & L; Doctor; Dumenil, Louis; Destive, Vve Ferd; Desple, H

E

Eyme, Louis; Emeal, Léonide; Enetoux, Jn Bte

F

Fayessoux, P S; Faune, Mme Jean; Faugère, Eug F; Famulare, Gioe; Fiumara, Ignacio; Ferrier Dr, pour Mme Darré; Fernandez, Georg W; Fox, Joséphine; Fenton, Chs J; Forstall, Mme C E; Foucaud, Mme; Fouchère; Formente, Dr F; Furcelo, D

G

Grandmont, H B; Gralibe, A; Galeonia, H N; Genoda, Bernardo; Gesutino, Ant; Gemeler, Mrs S; Girod, Ja F; Grivot, Marie; Gurk, Leonard; Gros, Mme L; Golsela, F; Guilliot, Camille

H

Halstre, Ernest; Herique, Louis; Heraud, D, à bord du Quantinosse; Henly, pour veuve Felix; Houlllen, Emile

J

Jean, Herculie E; Janin, Chs; Janin, Louis; Janis, Eug.; Jpane, Guiseppe; Jouet, Mme, rue Toulouse; Joule, Chs W; Jourdan, A W; Joste, J; Jacobreau, Jeanne M

L

Lomouille, née Bernard; Laharie, F; Larroude, Jean; Lambert, Jules; Landry, Eug.; Lauaux, Adolphe; Ledoux, Timoleon; Lecourtrige, Jean; Le Bèche, Mme; Leroboni, U & Cie.; Lavergne, Jules; Lambert, Jules; Laville, F T; Lenoert, J; Lefèvre, Mme; Léon, Alex.; Léaumont, Chs.; Le Breton, E M; Lefèvre, J J; Lefèvre, J T D; Le Conte, Vve; Le Conte, Louis; Lefort; Le Bond & Cie.; Loustau, Pierre

M

Marin, Mme Barbès; Malagin; Marcho, Leonardo; Massei, Hyacinthe; Marlow, Manuel A; Magne, J J; Maurnez, J M; Mesureau, Ad; Masloni, Joe; Maury, Mme J; Massorl, Vitus; Mancojo, Pet; Mendeno, Emily; Mercier, Dr; Meunier, Ed; Mei née, Ursa; Michel, F; Menceles, Louis E; Monaco, pour Pauline Joseph; Mondelli, E; Molitor, Pedro; Monceaux, F H; Moquet, Joseph; Montlant, Henry

N

Noel, Louis; Notaro, Pietro; Noble, E B; Noble, E H

P

Parrite, Etienne; Planchard, J J; Paradis, Ed; Pamiseno, Gios; Peltier, Jean; Perin, F; Petot, A; Preaux, E; Pelletier, Jean; Peltier, Jean Claude; Petit, Chs; Pelegrini, Georges; Pellhouc, Greg y Freine; Pigniou, J E; Pinchard, W M; Pigon, Victor; Pinard; Pieuce, Domenico; Profumo, Ant; Pomes, tailleur

R

Estelle, Alphonse; Rodriguez, Mme J; Rodi, Ant; Rod, Mme; Roman, Mme Zénon; Robert, F

S

St-Julien, Paulon; Sombola, A; St-Paul Henry; Santinilla, Pedro; Sauley, S & Co; Sejour, Modeste; Soulas, Mme Chs; Scotta, Antonio

T

Trais, Henry; Taranto, Gius.; Tarente, Gaetano; Tallaferro, Mary A; Tarat, Chs; Terrebonne, Louis; Theat, Auguste; Thomas, Herminie; Trudeau, S mullen; Tudesoo, J E; Tuctnovich, Luca

V

Varion, Elisa; Vaudry, Louise; Vievant, Aug.; Vasco, W J; Villard, Mme Paul

W

Wrotnowsky, J C

Z

Zar, Michaele; Zenon, Antonio

JOHN M. G. PARKER, Maître de Poste.

PAQUEBOT RÉGULIER—Ligne du Golfe—POUR MATAMOROS—La belle goélette anglaise HARRIET WOOD, fine voilière de première classe, capitaine L. N. Hanson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage (beaux emménagements) s'adresser au pied de la rue St Louis ou à
S. FERNANDEZ & Co, rue de la Vieille Levée No 12
21 sept

POUR MATAMOROS—La fine goélette de première classe G. W. WILCKE, capitaine Le-gasse, ayant la partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au pied de la rue St. Louis.
Chez LAFENE & FERRÉ, 65 et 67, Vieille Levée ou JOSEPH KELLEY, 56 rue Gravier.

POUR TAMPICO. — La belle goélette MARY CAMPBELL, capitaine Potter, partira pour le susdit port, INCESSAMMENT. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à JOSEPH KELLEY, agent, rue Gravier No 56.
5nov—

POUR MATAMOROS—La belle goélette LIZZIE, fine voilière et de 1ère classe, capitaine Raymond, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à bord, en face du marché aux viandes, 1er District ou à
S. FERNANDEZ & Co, 12 Vieille Levée, No 12.
19oct

POUR MATAMOROS—La jolie goélette anglaise HELENA, capitaine Franke, fine voilière, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira prochainement pour Matamoros. Pour fret ou passage, s'adresser à
F. CLAVEL & Co, 77, rue des Magasins
4 nov

POUR TAMPICO—La belle goélette américaine OLIVE S. BREEZE, fine voilière et de 1ère classe, capitaine J. Lagasse, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage (bons emménagements) s'adresser à
S. FERNANDEZ & Co, rue de la Vieille Levée No 12
7 oct

POUR MATAMOROS — PAQUEBOT RÉGULIER — Le goélette clipper anglaise MIS CHIEF, de première classe, capitaine Ut chant, prend un chargement et partira immédiatement. Pour fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à
S. FERNANDEZ & Co, rue de la Vieille Levée, No. 12.
18oct

Conservez vos Dents.
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE,
136, RUE DU CANAL,
près de la rue Baronne,
(Ancienne maison du Dr. Porter,)
continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais
10 a —1m

AVIS.
Mme Vve Scoohon a l'honneur de prévenir le public que le cabinet de dentiste sera ouvert comme par le passé.
21 oct—1m

Fournitures de Bureau.
E. E. WAGENER.
66, Camp, entre les bureaux du Picayune et du Times.
J'ai fait savoir aux chefs de bureaux et au public en général que j'ai encore notre ancien assortiment choisi d'articles de bureau, et que je suis en mesure de vendre à des prix qui donneront la plus entière satisfaction.
E. E. WAGENER,
5oct—1m   66 Camp.

Soufre. Soufre.
CINQUANTE MILLE livres soufre pur cristallisé pour la manufacture du sucre. A vendre en gros des soussignés par
CUSACHS & OGDEN,
20 oct—1m   coin Royale et St-Philippe.

Indigo. Indigo.
HUIT CENTS livres INDIGO de Guatemala, qualité supérieure pour teinture des cotonnades, à vendre en gré des soussignés par
CUSACHS & OGDEN,
20 oct—1m   coin Royale et St-Philippe.

Chaine de coton. Chaine de coton
QUINZE CENTS livres chaîne blanche, numéros assortis, 600 livres chaîne rouge teinte à l'huile et de qualité supérieure, à vendre en gré des soussignés par
CUSACHS & OGDEN,
20 oct—1m   coin Royale et St-Philippe.

PILULES DEHAUT

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, pour être amies et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 30 ans ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire — Ces pilules sont souveraines pour combattre la *constipation* et tous les maux qui en dépendent.— Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parceque, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que : *asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules, etc., etc.*, parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. *(Voir la Brochure qui se donne gratuitement.)* Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 147.

Dépots à New-York, chez MM. FOUGERA, frères, pharmaciens, No 30, North William street, et chez M. LEROY, pharmacien, No 771, Broadway, au coin de la 9me rue.
Nota à MM. les pharmaciens et droguistes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.
DES DÉPOTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI GROS, chez M. Louis CASTEL, pharmacien, encoignure Sainte Anne et Royale; et chez Ed. GUILLOT droguiste, 120, rue Royale.
Au détail, dans les principales pharmacies de la NOUVELLE-ORLÉANS.

VIN DE SALSEPAREILLE DU Dr CH. ALBERT
A NEW YORK, chez MM. JOHN MILHAU et fils, pharmaciens, 183 Broadway, et MM. FOUGERA frères, North William street, No 30—NOUVELLE-ORLÉANS, chez M. L. CASTEL, pharmacien, et dans les principales pharmacies de l'étranger.
Le Fleuve comme à l'étranger, le VIN DE SALSEPAREILLE du Dr ALBERT est prescrit par les sommités médicales comme le Dépuratif le plus puissant pour guérir les maladies secrètes, ulcères, dartres, boutons, scrofules, etc. Dépôt à PARIS, rue Montorgueil.

PRÉVENTION et guérison des MALADIES DE POITRINE
TRAITEMENT SPÉCIFIQUE PAR LES
HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL,
SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude. | SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux.
PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse. | PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine.
Ces préparations sont les seules préparées et recommandées par le Dr CHURCHILL (Medical circular). Prix 4 fr. le flacon, avec instruction.
12, rue Castiglione, à Paris,—SWANN, Pharmacien,—12, rue Castiglione, à Paris
Les Sirops se vendent en flacons carrés avec le nom du docteur CHURCHILL dans le verre. Les Pilules sont en flacons et sur la bande se trouve le nom du Dr Churchill. Les seuls véritables Hypophosphites sont ceux qui portent sur l'étiquette et sur la bande qui recouvre le bouchon la signature H. H. SWANN. Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez M. LOUIS CASTEL, Pharmacien. A New York chez MM JOHN MILHAU & FILS, Pharmaciens.

Approuvée par l'Académie impériale de Médecine. 23 ANS DE SUCCÈS
Employée par les hôpit. de Paris.
recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens.
Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres.
PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par G. JOZEAU, pharm., 255, boulevart Magenta, Paris
COPAHINE MEGE Pour éviter la contrefaçon, exiger sa signature et sa marque de fabrique
Dépôts à la Nouvelle-Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale; chez M. DUCONGÉ, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats Unis.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES
Par la méthode du Dr CHABLE, 36 rue Vivienne, Paris—Consult. par lettres.
PLUS DE COPAHU | DÉPURATIF du SANG
Maladies sexuelles, écoulements faibles, pertes involontaires, fleurs blanches, ulcères de la peau, dartres, boutons, [illegible]
HÉMORRHOÏDES—Pommade guérissant en 3 jours.
VENTE en GROS: S'adresser à CHABLE, Médecin Pharmacien, 36 rue Vivienne, Paris, et les principales pharmacies.

Compagnie des steamers de la malle de l'Atlantique.
POUR NEW-YORK via la HAVANE
Départ, MARDI, 15 novembre, à huit heures du matin. Le steamer à aubes de première classe
CHAMPION,
Capitaine David Wilson,
Partira comme ci dessus du pied de la rue Ste Anne, touchant à la Havane pour y débarquer la malle et les passagers. Pour fret ou passage (le steamer a de superbes emménagements), s'adresser à
D. DE GOICOURIA & CO,
Coin Camp et Commune.
Billets de passage jusqu'au Havre par les steamers transatlantiques français et jusqu'en Californie par les steamers de la malle de l'Atlantique.
6nov—1m

Jours de départ, les LUNDIS et MERCREDIS à 10 heures du matin. Paquebot régulier de la Côte d'or, Le bateau à vapeur W. W. CRAWFORD, [illegible] partira de la Nouvelle-Orléans pour le Fort Jackson, la Quarantaine, le Bayou Lafourche [illegible]
JOHN L. TITUS, Agent, No 18, rue Bienville au premier.

Jours de départ, le LUNDI et le JEUDI, à 8 heures de l'après-midi. Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche—Le bateau à vapeur [illegible] partira [illegible]
F. GALLAHER, rue Poydras, No 3; ou à JOHN L. TITUS, au coin des rues Vieille Levée et Bienville
31oct—

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à cinq heures du soir.—Pour MORGANZA, Bayou Sara, Port Hudson, Bâton Rouge et tous les points intermédiaires—Le beau bateau à vapeur ATLANTIC No 2, capitaine W. C. Underwood, commis W. T. Gray, partira ainsi qu'il est dit plus haut. Le fret sera reçu au pied de la rue de la Douane. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN L. MULLIKEN & Co, agents, rue Gravier No 9
11 nov—1m

POUR MORGANZA, BATON ROUGE, PORT HUDSON et tous les points intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur BEN. FRANKLIN, capitaine Hart Conant, part pour les points ci-dessus tous les LUNDIS et MERCREDIS à 5 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord
28 oct—1m

POUR MORGANZA Baton Rouge, Port Hudson et tous les points intermédiaires sur la côte—Le bateau à vapeur BELLA DONNA, capitaine Abe Smith, Gus. Dore Jr, commis, partira régulièrement tous les lundis et vendredis, à cinq heures du soir. Un commis sera sur la Levée, au pied de la rue Bienville, tous les lundis, jeudis et vendredis, pour recevoir le fret pendant l'absence du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
WEED WITTERS & Co, Nos 7, 9, 11 et 13 rue Tchoupitoulas

Le paquebot à vapeur STAR—Départ tous les samedis et mercredis, à 5 h. P. M.—Paquebot de BATON ROUGE—Deux fois par semaine—Le beau bateau neuf STAR, capitaine W. B. Greathouse, commis Leo. Bayhi, partira pour Baton Rouge et tous les points intermédiaires ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à l'agent,
JOHN L. TITUS, coin Bienville et Vieille Levée au 1er.

Jours de départ, tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à 10 heures du matin—Pour le Fort Jackson, la Quarantaine, la Pointe à la Hache et tous les points intermédiaires sur la Côte, au-dessous de la ville. L'excellent bateau à vapeur ARIZONA, capt. Alech Quesnel, fera ses voyages comme paquebot régulier, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
A. BRITTON, rue Front No 7.
4 nov—1m

Paquebot régulier du MARDI pour VICKSBURG, NATCHEZ, et tous les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. B. Woolfolk, partira le [illegible] à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A. STEVENSON, Agt. rue Front, No 7, ou à A. BRITTON, Rue Front, No 2
12 oct—1m

Départ, SAMEDI, 12 novembre.
POUR ALVARADO via VERA CRUZ—La belle et fine goélette anglaise OTHELLO, fine voilière et de première classe, capitaine John Broommesds, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira positivement SAMEDI, 14 novembre. Pour reste de fret ou passage (beaux emménagements) s'adresser à
S. FERNANDEZ & Co, rue Vieille Levée No 12
10 nov—

POUR MATAMOROS—Ligne régulière—La goélette anglaise de 1ère classe, ADELINE, capt. Campbell, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le susdit port. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
CORNIER & LEBLANC, 368, rue Vieille Levée, entre Ursulines et St Philippe.
9nov—

POUR VERA CRUZ—Ligne régulière—La goélette anglaise BENJ. WILLIS, capt. Wells, ayant la majeure partie de son fret engagé partira sous peu pour le susdit port.—Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
CORNIER & LEBLANC, 365 rue Vieille Levée entre Ursulines et St Philippe
10 nov

POUR BALIZE ET TRUXILLO—La goélette neuve, clipper GENERAL PUTNAM, capitaine Wm Harrel, peut recevoir l'équivalent de 250 balles cotons fret, et sera expédiée le 12 du courant. S'adresser à
J. SHALLER jr, rue Gravier No 53, vieux No 10
10 nov—

POUR MATAMOROS—La belle goélette fine voilière C. W. CHAPPIN, capitaine Cook, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu—Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
W. S. SUDDENDORF, 16, Carondelet.
9nov—

POUR SISAL et CAMPECHE—Le brick mexicain HERCULE, fin marcheur et de 1re classe, capitaine Arab, ayant tout son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu pour les susdits ports. Pour passage seulement (magnifiques emménagements) s'adresser au capitaine à bord, au pied de la rue des Ursulines ou au No 2 de la place Louis, au premier.
8nov—6f

POUR VERA CRUZ—La goélette anglaise FANCY, capt. F. Tito, fine voilière et de première classe, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
L. JOURLANC, No. 33, Passage de la Bourse, au premier.
9nov—

POUR TUXPAN—La goélette LILLY, fine voilière et de première classe, capitaine B. Wood, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
HAGUE & ROUX, No 249, rue Vieille Levée
8nov—

POUR MATAMOROS—La goélette LE, fine voilière et de première classe, capitaine H. Warner, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
L. JOURLANC, 33 Passage de la Bourse, au premier.

POUR MATAMOROS—Le beau trois-mâts mexicain RIO GRANDE, neuf et de 1re classe, capitaine Dominique Sicard, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
S. FERNANDEZ & Co., rue Vieille Levée No 12

QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Conformément aux réquisitions de sa charte, cette Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1864		
Savoir—Primes d'incendie	65,309 44	
de mer	28,200 52	
de rivières	4,601 50	$98,675 30 [illegible]
En moins—		
Primes remboursées	819 01	
Risques non expirés	15,691 00	16,310 01
Montant net des primes		$72,366 29 [illegible]
Pertes payées dans l'année :		
Pertes par l'incendie	$ 16,174 74	
de mer	14,589 47	
Réassurances	36,703 21	
Quinze pour cent remboursé	10,000 32	
Dépenses, taxes, &c., intérêt en moins	1,504 70	
	10,350 41	$59,706 64
Balance		12,864 66
Réservé pour payer les réclamations non encore réglées		
L'actif de la Compagnie est comme suit		
Effets pour primes		$9,766 16
Le prêt primes en voie de perception		11,272 32
Prêts garantis par actions et bons		12,000 00
Placements hypothécaires		6,775 00
Placements en bons de l'Etat, de banques et autres		41,700 00
Scrip de Compagnies d'Assurance Mutuelle		7,650 00
Billets de souscription		131,919 10
Encaisse		10,119 16
Total		281,240 16

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que ce dix-septième jour d'octobre 1864, pardevant moi, le soussigné, juge de paix dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans susdite, se sont présentés E. Ganucheau, Président, et Wm Cruzat faisant fonctions de Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, président.
WM CRUZAT, secrétaire pro. tem.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 17 octobre 1864.
EDMOND MEUNIER, 2e Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de profit non encore payés aux détenteurs des dits certificats ou à leurs ayant cause, à partir du deuxième lundi de novembre prochain.

DIRECTEURS.

W B Conger,	Chas J Leeds,
O Borcier,	A D Grieff,
J Lagane,	E H Harris
J H Hebert,	J B Mertens,
J A Bouzal,	W G Butterton,
Martin Puig,	Théo Lanaux,
B Bordenave,	C Cazenave,
B Zolly,	L E Pothier,
B Bouligny	L Fassetti,
Théo Roux,	S Cambon,
A Baldwin,	A Talbot,
E Zacher,	Geo Rareil,
B Deslandes,	F Del Bondio,
J G Landry,	A Roche,
Wm Heyl,	P Daret,
E Boyer,	J Dugas,

15oct—1m J O McLoars [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent

LA NOUVELLE-ORLÉANS

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte amendée, cette Compagnie présente l'état suivant de ses affaires.

Montant des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864.		
Primes sur les risques d'incendie	$132,065 16	
Primes sur les risques des mers	37,819 77	
Primes de des rivières	17,337 00	$186,551 93
Montant net des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864		$135,676 84
Pertes dans la même période, Risques d'incendie	$ 50,000 33	
Risques des mers	14,971 32	
Risques des rivières,	10,000	$71,881 13
Plus les dépenses générales, les taxes, les profits, les polices, compris la balance d'intérêt, etc.		
	36,775 72	108,656 85
Profits et des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864		27,021 91
L'actif de la Compagnie est comme suit		
Prêts garantis et actions publiques		$ 92,246 00
Prêts hypothécaires		70,045 00
Actions pour primes &c.		81,155 00
Primes et en voie de perception		30,148 74
Propriété foncière (bureau dans la rue du Camp)		20,000 00
Actions de banques		176,300 00
Bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons		69,100 00
Argent n'ayant pas cours		63,820 00
Scrips d'autres compagnies		23,100 00
En caisse		30,812 63
Total de l'actif		$1,044,422 83

Le susdit document est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
WM. H. RICE, Secrétaire pro. tem.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans
Assermenté et signé pardevant moi, ce 2e jour de mai 1864.
P. E. O'NEAL,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer un intérêt de six pour cent, sur tous les certificats pour profits sur primes, aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayant cause, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
GEO. JONAS, Vice Président
WM H. RICE, Secrétaire pro tem

DIRECTEURS.

Thos A Adams,	George Jonas,	Samuel Bell,
John Watt,	E S Sumner,	W O Robinson,
A H Kennedy,	C T Buddecke,	H Frerey,
Samuel Smith,	F Bomme,	Alexander Duthil,
S S Newman,	Jos Arrandon,	A. Heine,
A. M. Agnelli,	F. W. Skoolfield,	Emile Fritz,
Ferdinand Marx,	J J. Hanna,	Robert Geddes.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

Septième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1864		
Primes sur les risques d'incendie	60,267 26	
" des rivières	6,270 00	
" des mers	13,826 30	
En moins, primes remboursées	86,666 17	
	1,281 00	
Primes non expirées le 30 avril 1863	85,511 31	
	31,913 60	
		137,736 36
Pertes payées dans la même période, savoir		
Pertes par les incendies	23,861 83	
sur les rivières	10,000 00	
sur les mers	13,874 82	
Total des pertes	42,731 81	
Ré-assurances	1,449 54	
Dépenses et intérêt sur scrip, escompte et intérêt	37,911 85	
Quinze pour cent rembourses		
En réserve, pour risques non expirés	11,992 30	
	53,275 71	117,734 36
L'actif de la compagnie est comme suit		
Billets de capital		
Prêts garantis par hypothèque		143,979 76
Prêts garantis		19,000 00
Effets pour primes		59,216 16
Scrips d'autres compagnies		21,000 00
Actions, bons et autres garanties		210 00
Compte n'ayant pas cours		62,160 00
En caisse		61,467 00
Comptes individuels pour primes		34,362 80
		24,400 00
		424,281 34

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président,
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane—
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans
Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1864.
Ed. MEUNIER, 2e Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, à partir de ce jour, sur les certificats non payés de scrip.

—DIRECTEURS—

Jno J. Adams	F Dorrive
J M Eimer,	C Kohn,
J Goldstein,	Jos Dayneault,
J Dommes,	A Grenneaux
A Gauvre,	J J Fernandez,
Wm Ogden,	J A Helmquurd,
J. Lobit.	A. Gobillot,

16 mai—1 m A Chiapella.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT à la Charte de cette Compagnie et en vertu de la Législature de l'Etat de la Louisiane (No 190) approuvé le 17 mars 1860, avis est donné qu'à partir du [illegible] les propriétaires de scrip, conformément aux certificats suivants de profit—émission de 1861—Payant qu'ils recommandent avec légèreté auront, si le cas échéant leurs [illegible] non réclamés par dans les [illegible] et conformément au [illegible] publication de cette annonce, pour le compte de la Compagnie, à la Bourse des Commerçants, les [illegible] avec leurs livres de la Compagnie, ainsi que l'exige la Charte.

	Montant de Scrip.	Intérêt.
Bodet & Gurydan	100	12 00
Bowles E H	50	5 00
Boucoy & Co, E	20	5 00
Bellinger F	10	1 00
Breton L	20	2 00
Bowles & Judson	50	5 00
Bloomfield & Steel	10	1 00
Brown Mrs B	10	1 00
Blacca & Simms	10	1 00
Costa Ant	10	1 00
Cadbard A	30	3 00
Conery F	50	5 00
Converse F	10	1 00
Camberque & Co, Justin	50	5 00
Breyfus & Co, A	30	3 00
Driver W L	10	1 00
Durouge F P	20	2 00
Deshamps E	10	1 00
Delery J A	10	1 00
Duhamel C	20	2 00
Early Agt, Jno T	30	3 00
Estelle M	10	1 00
Froidick & Co, Geo A	10	1 00
Frederica J	10	1 00
Gauche J	270	27 00
Giquel & Jamison	90	9 00
Garnier L	10	1 00
Gwadrica & Co	10	1 00
Gallagher Chas	50	5 00
Glass Thos	10	1 00
Guerin E	10	1 00
Henderson & Gaines	50	5 00
Hobi Johan	10	1 00
Harden F E	10	1 00
Haggerty Bros	30	3 00
Joseph & Raisor	30	3 00
Joubert & C	10	1 00
Jamison & McIntosh	10	1 00
Jones Peter	10	1 00
Larousette & Co, L	10	1 00
Lionnet & Co, C	70	14 00
Lehmann, Schwartz & Co	10	1 00
Levy, Simon & Co	70	7 00
Levy B	10	1 00
Lorrain F F	10	1 00
Martin, Cobb & Co	10	1 00
McGreary & Co	190	19 00
McGrath J	10	1 00
McFarland & Barksdale	10	1 00
Montegut & Lagroue, L	10	1 00
Moulin & Co, L	10	1 00
Mace & Morin	50	5 00
Morse & Co, R S	50	5 00
Mounier J	10	1 00
Maria Marie	10	1 00
Marks J H & I N	50	5 00
Martin & Co, E	10	1 00
Menger Bruno	10	1 00
Merle J A	10	1 00
Moody B B	20	2 00
Nathan G	30	3 00
Pratte Vve	20	2 00
Pierre & Co, Leo	50	5 00
Poussy & Co, A	50	5 00
Patton Bro & Co Putnam	10	1 00
Quevroux & Lecointre	10	1 00
Rochereau & Co, E	20	2 00
Rotchild, Brown & Co	10	1 00
Raboy & Campbell	50	5 00
Reff J	60	6 00
Rouchon & C	50	5 00
Richardson & Corbey W F	20	2 00
Soulet A	10	1 00
Skrimshaw H N	50	5 00
Slocomb Mme C A	90	9 00
Sawyer L	10	1 00
Schneider & Weiss	30	3 00
St Marc A	10	1 00
Steele & Seymour	10	1 00
Stringer "Tresorer" F	10	1 00
St Charles Hotel Co	50	5 00
Thomer G	50	5 00
Todd J	30	3 00
Touppeau Jule	10	1 00
Villarrubia & Laughland	10	1 00
Valeton & Co, Hy	10	1 00
Watts W C	20	2 00
West Jno	100	10 00
Zacharie & Co, J W	30	3 00
	20	3 60

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la compagnie.

E. GANUCHEAU, président.
L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans—Assermenté et signé pardevant moi, ce 3 novembre 1864.
Ed. MEUNIER, 2me Juge de Paix.
4nov—1m

PAUL MORPHY.
AVOCAT,
12 PASSAGE DE LA BOURSE, 12
3nov—1m

G. SCHMIDT,
AVOCAT,
A transféré son bureau au
No 7 .... rue Carondelet, ... No. 7
1erjuv—1m

Habillements pour hommes et enfants.
LEON GODCHAUX,
81...... Rue du Canal...... 81,
Et 215 et 217, VIEILLE LEVÉE, en face du Marché Français.

PRÉVIENT le public qu'il trouvera dans ses magasins un immense assortiment de VÊTEMENTS D'HIVER de toutes qualités, dont quelques-uns faits sur commande. Il a également en magasin un grand assortiment d'habillements de jeunes garçons et de lingerie pour hommes. Il appelle l'attention du public sur ces articles et espère qu'on viendra constamment de bonnes marchandises et des ventes à PRIX RÉDUITS.

Il mérite le même patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour.

Vêtements sur commande, dans le plus bref délai, et garantis bien faits.

Il invite le public à venir visiter ses marchandises avant d'aller ailleurs.
21oct—1m

Consulat de France.

Avis mensuel—Novembre 1864.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

B	
Biro, Hyacinthe	Honthonne, les époux
Blancky, Fortuné	Heusser, L T
Barbier F, de la paroisse de la Pointe Coupée, Lise	Hauser, Alexandre
Bérenger, Louis	L
Bird, Mme	La Bianchette, Mme
C	Laplante, Apolline Mlle
Cadiff Louis	Leblanc, Mme
Cassayes, Hyacinthe	Lejeune, Marie Louise Mlle
Crampon, Charles	Legrand, No 1er, Toulouse
Costive, Frédéric	Lefebvre, Jules Pierre
D	Levy, Charles
Daguenaire, A	M
Doreaux, Joseph	Mougeot Louis, de la Paroisse de la Pointe Coupée
Dimitry,	Mauroux, les héritiers
Dubreuil, Ondyne	Moncibeau, Philippe
Dufresne, née Mathilde Tochbin	Mourailly, Emmanuel
Dornier, Mme Vve	Masou, Antony
De Védrines, Henri	Makoudeau, Landry
Delondo, Philippe	N
Dangeon, Marie Mme	North, H
Desprats, Baptiste	P
Descouroud, Claude Fçois	Poucevu, Placide
Delamarre, Adrien	Potier François, les époux
E	Pignou, Frédéric
Enselshalm, Louis A	Piquel, Victor
Eckart, Emile	Pujos Jean
F	R
Fichet, Thérèse Mme	Rosetta, Mme Vve
Fondlet, Bernard	Roubaud, Abel
G	Rognagno, Dominique
Garon, Jean Baptiste	S
Gest, Dominique	Schmidt, Louis César, bijoutier
Gaston, Jean Baptiste	Seund, Baptiste
Gerbaud, Alphonse	T
Gajan, Joseph	Tellier, Louis Joseph
Girod, François	V
H	Voguet, Paul
Haidet, la famille	

Nota—Les Français qui ont déposé des plaintes ou des réclamations au Consulat de France, et qui ne se sont pas encore présentés pour les régulariser, sont invités à le faire dans le plus bref délai possible.

La chancellerie du Consulat de France, rue Bourbon, angle des rues Maison et Nolets, est ouverte tous les jours (les Dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
2 nov—

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement d'hiver.
Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents. A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.
(Convois à vapeur)
A partir de LUNDI, 3 octobre 1864, les convois partiront comme suit :
—Départ des chars—
DE LA VILLE. | DU LAC.
[illegible timetable]
Les passagers qui voudront s'arrêter à la Station de Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.
G. PANDELY, Surintendant.

Avis au public et aux contribuables
LE soussigné, employé depuis nombre d'années dans les bureaux d'assessement, prévient les contribuables qu'il se charge du règlement des taxes d'Etat et de la Ville, ainsi que de l'obtention des licences. Il se charge également de faire rectifier les assessments, et de faire remettre à qui de droit le montant de toutes taxes payées par erreur. S'adresser au bureau de l'assesseur de l'Etat, No 111 (au premier), Passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti, de 10 heures à midi.
JOHN T. DUFOUR.

Restaurant St-Louis
Tenu par HENRI BARTHE,
Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon
Chambres garnies pour habitants.
Salons pour noces et repas de famille
Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.
M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en adjoignant la maison voisine, annonce à MM. les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement, eux leurs familles.
15aout—6m

Prets sur gages.
LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, lorgnettes, instruments de musique, pianos, meubles fins, coteries, velours, et tous autres articles de valeur portative, au Bureau de Prêt de la Louisiane, 66, St-Charles. Entrée privée, 154, Gravier. J. HART
N. B.—On prête à la semaine, sont placées et plus qu'il le faut
2nov—1 an

LES soussignés offrent les articles suivants en:
Blanc de céruse — 30 tonneaux, We dethmill et Lewis,
Huile de graines de lin—50 barils,
Vitres françaises—1800 caisses,
Brosses de peintres—un grand assortiment,
Sel de soude—50 caisses,
Indigo— 300 livres,
Louvre concentré—50 caisses,
Potasse préparée—10 caisses,
Huile de pieds de cochons—10 demi barils,
Salsepareille—5 balles du Mexique,
Borax—3 barils,
Eaux minérales — 50 caisses eaux Congress, Kassingen et Vichy,
Alum—15 barils,
Couperose—10 barils,
Arrow Root—3 caisses Arrow Root d'Amérique,
Colle—5 barils,
Mouches—20 balles.
E. J. HART & Co,
16 oct Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.

Avances en argent.
Des avances libérales en argent seront faites sur de marchandises consignées à mes amis, MM. SPOFFORD, TILESTON & CO., à New York.
WILLIAM J. REID,
Carondelet No 8.

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feue Augustine Lion, décédée.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,451—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er novembre 1864, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai le LUNDI quatorze de novembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants, au Quartier, entre les rues Johnson et Prieur, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et à l'adjudication de [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans
3nov—

Succession de feue Augustine Lion, décédée.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,451—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er novembre 1864 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai le SAMEDI treize décembre 1864 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro [illegible] de l'Ilot borné par les rues du Quartier, de l'Hospital, Johnson et Prieur, suivant plan No 142, déposé en l'étude de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure anglaise, trente pieds de face à la rue du Quartier sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence basse avec attique, bâtie entre poteaux, couverte en bardeaux, [illegible] une cuisine en bois couverte en bardeaux, &c.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.
2 nov—

Succession de feu James Caughlan, décédé.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 521—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 d'octobre 1864, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 26 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et l'adjudication de la propriété dont suit la description:

Deux terrains et améliorations dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Claiborne, Derbigny, de la Douane et Bienville, désignés par les Nos Un et Deux d'après un plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, daté du 1er mai 1844, et déposé en l'étude de D. L. McCay, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent ensemble cinquante-quatre pieds de face à la rue Claiborne, sur soixante huit pieds de profondeur et face à la rue de la Douane, formant l'angle des dites deux rues.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une vieille maison basse en bois, couverte en bardeaux, ayant deux chambres, galerie à arrière, une [illegible] dans la cour, lieux d'aisance, &c., et tous les droits, privilèges &c.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans
26 oct—5 11 19 déc v

Sieur et Dame A. Louvel vs Louis Winson.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 5—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le SAMEDI 19 de novembre 1864, à dix heures A M, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les MEUBLES et EFFETS qui se trouvent dans la maison située rue de la Douane entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans
5 nov—8 11 14 17 19

Succession de feue Mary B. Harvey, décédée.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le vingt sept de septembre 1864, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la succession de James B Harvey, administratrice et à la vente publique et l'adjudication des biens fonds, ici ci-dessous décrits au plus offrant et dernier enchérisseur, savoir—

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Washington, Suzanne et Live Oak, et désigné par le No [illegible], d'après un plan dressé par C. A. Hedin, arpenteur, le [illegible] de mars 1854 et déposé dans l'étude de J. R. Beard, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente pieds deux pouces [illegible] de face à la rue Laura, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y ont été [illegible], et ayant été acquis par Robert Miller à une vente publique faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans le [illegible] de novembre 1857, en vertu d'un writ de [illegible] adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire [illegible] Robert Miller vs Wm Talmage, exécuteur testamentaire, fut obligé de [illegible] des dossiers de la dite Cour, et de R. Bet Mucey, par son testament, a légué le dit terrain à la dite [illegible]

Les bâtisses et améliorations consistent en une cuisine double à deux étages, couverte en bardeaux, ayant quatre chambres; deux citernes, lieux d'aisance, &c.

Un terrain situé dans la Paroisse de Jefferson, du côté [illegible] du [illegible] de la rue ou le chemin menant à l'habitation de P. Vouchelaere. Le dit terrain fait partie d'un plus grand terrain désigné par le No Quatre, d'après un plan dressé par [illegible] P. Labarre, ci-devant notaire public à la Nouvelle Orléans et situé [illegible] la terre [illegible] du chemin connu de Metairie [illegible] pieds de [illegible] sur [illegible] pieds de profondeur, jusqu'au No Un et [illegible]

Ensemble [illegible] améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bâtisse [illegible], couverte en bardeaux.

Cette propriété a été acquise par la défunte une époque [illegible] par le [illegible] de la Paroisse de Jefferson, le [illegible] avril [illegible], au procès [illegible] et Peter Fuchs [illegible]

Les [illegible] des dites propriétés sont aujourd'hui exposés à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Conditions — Cette vente étant en seconde et plus en outre [illegible] ajournement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'on en offrira, à la moitié comptant, l'acquéreur fournissant [illegible] spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Les [illegible] seront payées au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, seront payés pour le montant des taxes d'Etat et de ville.

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.
3nov—5 11 15 19

Golberg & Rosenthal vs A. Mongal.

QUATRIÈME Juge de Paix—No 27 113—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé et délivré par l'honorable [illegible] Tremblé, juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai, en Pierre, vendredi, 18 novembre 1864, à midi—

Une quantité de tabac en feuille, saisie dans l'affaire ci-dessus—Conditions—comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats Unis.

E. O. SULLIVAN, Constable.
7nov—

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans—Samedi le 22e jour d'octobre 1864. Présent l'honorable Jno N Thomas, juge—Mme Amelia Bo[illegible], épouse de Aaron Hirsch, vs son époux—No 20,653—Dans cette affaire soumise pour adjudication, la Cour considérant les plaidoyers, l'évidence et le consentement des parties pour jugement en faveur de la demanderesse Mme Amelia Blockman, épouse de Aaron Hirsch, contre le défendeur Aaron Hirsch, son époux, décrétant une séparation de biens entre eux. Il est de plus ordonné et décrété, que la demanderesse soit reconnue et déclarée être propriétaire de la propriété mentionnée et décrite dans l'acte passé par devant Joseph Cohn, notaire public, le 8 septembre 1864, et qu'il est ordonné que le défendeur paye les frais de Cour.

Jugement rendu le 22 octobre 1864.
Signé le 7 novembre 1864.
JNO N. THOMAS, Juge.
Extrait des minutes.
A. MOREL, Député Greffier.
9nov—

Nouveaux Médicaments.

Injection et Liqueur

POUR la guérison rapide et infaillible de la Gonorrhée et écoulements de toute nature quelqu'anciens qu'ils soient.

Eau et Sirop Dépuratif,

Pour la prompte guérison des dartres, boutons, ulcères provenant des funestes conséquences des maladies secrètes.

Liqueur anti-rhumatismale

Quelques cuillerées de cette préparation soulagent les douleurs rhumatismales les plus aiguës.

Sirop Pectoral

Contre les rhumes, toux, catarrhes, enrouements. Avec un seul flacon de ce sirop la toux la plus opiniâtre est arrêtée, et avec elle disparaissent ces longues nuits de souffrance et d'insomnie.

A vendre par E. BATTIER, pharmacien, coin Dauphine et St Pierre
6oct—3m

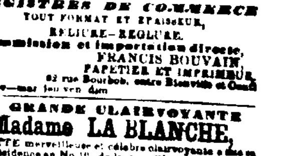

PAPETERIE ET IMPRIMERIE
Papiers et Articles de Bureaux,
en tous genres, EN GROS ET EN DETAIL, à des prix qui défient certainement toute concurrence.
REGISTRES DE COMMERCE
TOUT FORMAT ET ÉPAISSEUR,
RELIURE—REGLURE.
Commission et importation directe.
FRANCIS BOUVAIN,
PAPETIER ET IMPRIMEUR,
82 rue Bourbon, entre Bienville et Conti
4 nov—mar jeu ven dim

LA GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LA BLANCHE,
CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a élu sa résidence au No 102, de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue la met à même de découvrir, sans jamais se tromper, le siège du mal et de prescrire le remède. La guérison est certaine, quelque opiniâtre que soit le mal. Les personnes qui habitent la campagne, en faisant connaître le jour de leur naissance, pouvent avoir leur horoscope.
Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle-Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. Le public et la presse ont exprimé la même opinion, tout le monde s'accorde à dire que Mme La Blanche est la seule véritable clairvoyante qui ait jamais existé.
Elle donne des consultations en anglais et en français.
Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.
La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au dessous de la rue du Canal.
LE TESTANIC DE PERSE,
porte toujours bonheur à la personne qui l'a lui rend le cœur léger, le fait aimer, ramène la paix dans le ménage et ne manque jamais de rapprocher les amants.
21nov—1m—[illegible] J. V D

PLUS DE DISTANCE!
DIVINATION! PRÉDICTION
PAR MADAME ADAH,
Cartomancienne parisienne élève de Mlle Lenormand.
Heures de consultation, de 10 heures du matin à 8 heures de l'après-midi.
21aout—3m 3pe No 95, rue St Louis

PLUMES, CORDE COTON—TABAC A PRISER Macouba, 25 demi-barils, à vendre par
E. J. HART & CO,

LOUISIANA ACADEMY.
Institution dirigée par M. A. Ferrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Pour les jeunes gens, Rue Hopital, No 134 entre Dauphine et Bourgogne.
Les prix varient de $10 à $15 selon le degré d'avancement des élèves.
Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hopital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.
1aout—1m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DEBON,
276........RUE DAUPHINE........276.
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, rue Dauphine 276.
31aout—1an—1

INSTITUTION LOCQUET.
Pensionnat et Externat de jeunes Demoiselles
Rue du Camp No 199 et 201, entre Julia et St Joseph
LA réouverture des classes de cette institution aura lieu lundi 5 septembre.
Mme Le Roy remercie sur le zèle de ses élèves pour faire leur rentrée au jour indiqué, afin qu'elles puissent jouir du grand bienfait d'un cours complet de leurs études. Elle a la satisfaction d'annoncer aux parents de ses demoiselles et familles, qu'ayant réuni le concours de ses institutrices, il lui est permis de recevoir un plus grand nombre de pensionnaires.
Pour renseignements s'adresser au local de l'institution, où des prospectus seront délivrés. 30 aout—1m

AVIS.
LA Société étant répandue que l'institution fondée par M. Lefoullon en 1849 est maintenant fermée. Le foullon informe le public qu'il n'en est rien, et qu'il est des demoiselles continuent leurs classes comme par le passé, dans le même local, No 200, rue St Claude, en face l'Eglise St Augustin.
5oct—30f

INSTITUT D'ORLEANS.
Pensionnat et Externat, encoignure des rues Ursulines et St Claude, dirigé par M. J. C. HARDREY.
UN PROFESSEUR, avantageusement connu dans l'enseignement, a soin des classes de Français, de Latin, d'Histoire et de Géographie. M. Hardrey se charge des classes d'Anglais, de Mathématiques et de Tenue des Livres. L'Espagnol, l'Allemand et la Calligraphie y sont également enseignés par des professeurs de mérite. Pour conditions d'admission, s'adresser à l'établissement.
15 oct—30f

Tabac en feuille.
QUINZE caisses tabacs Ohio et de New York State pour coupe et tripes, qualité supérieure, en débarquement du navire Arcole, arrivé de New York, à vendre par
SORNIO & BRO, rue Gravier No 34
29 sept

DAWSON & CO.,
NO. 4, RUE DE CHARTRES,
ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN où ils se proposent de tenir constamment tout ce qu'il faut y avoir de frais et de neuf et du dernier genre, en fait de CHAPEAUX, CASQUETTES, &c.
15oct—1m

CHAUX......CHAUX
GRANDE REDUCTION DE PRIX.
Fabrique de J. M. CRESAC, Promenade Carondelet 266
LE propriétaire de cette usine est parvenu, par de nouvelles améliorations, à y simplifier la main d'œuvre et à diminuer les frais de fabrication, en sorte qu'il a opéré une grande réduction dans ses prix de vente. Il peut fournir n'importe quelle quantité de chaux de coquilles parfaitement fabriquée et commandée dans des barils à farine au prix de $1,50 par des barils et plus, et de $1,25, par baril au-dessous de cette quantité.
25oct—1m. lu m. v. s. d.

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
No.93, rue de la Vieille Levée
entre St Louis et Conti.   16 oct—1

JOHN H. KEEP,
MARCHAND DE
Meubles, Articles d'artisans, Balances de Rue du Canal, Nos 22, 24, 26 et 28,
oct—3m Au coin de la rue Fulton,

SANGSUES SUÉDOISES

A vendre en gros et en détail, rue Royale Nos 18 & 1
Hosp—3m HAAN & FERDERICKSON.

AVIS.
LE Dr. RODRIGUEZ, de la Faculté de la Havane, arrivé dernièrement de Londres, de Paris et d'autres principales villes de l'Europe, offre respectueusement ses services au public de cette ville, particulièrement pour le traitement de la gravelle des catarrhes de la vessie, de l'inflammation chronique des reins, de la goutte, des rhumatismes chroniques; il garantit une guérison prompte et radicale au moyen de ses remèdes végétaux. Le Dr. Rodriguez offre également son spécifique pour la dissolution du calcul de la vessie. Il peut produire des certificats du succès de son traitement dans les susdites affections.
Cabinet de consultation—Rue Conti, No 79, entre les rues Royale et Bourbon. Heures de consultation, de midi à 3 heures de l'après-midi.
26oct—3m—mar. jeu. ven. et dim.

DOCTEUR HUARD,
De la Faculté de Médecine de Paris
OFFRE respectueusement, ses services au public de la Nouvelle-Orléans.
DOMICILE—113, rue Royale, entre St Louis et Toulouse, chez le Dr. LAMBERT.
CONSULTATIONS—de 11 heures à midi.
12 août—3 m.

MALADIES.
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.
TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est acre ou vicié. S'adresser à GAUDOZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.
1 nov—1m

BLACKMAR & Co.
Ont transporté leur magasin de musique de la rue du Camp, au No 167 de la rue du Canal, près Dauphine, où l'on trouvera toute la musique du jour, les instruments de musique, &c, aux plus bas prix. BLACKMAR & Co
rue du Canal, No 167
3oct—1m

CHARBON! CHARBON!
J'ai reçu par le remorqueur Shingiss, une grande quantité de charbon Pittsburgh que j'offre en gros et en détail, au plus bas prix du marché. J'en fournirai dans la plus court délai par cargaisons ou demi cargaisons de bateaux, aux steamers, aux bateaux à vapeur, aux fondries et aux planteurs.
Bureau, rue Gravier, No 111, en face de l'Hôtel St Charles.
Dépôt, rue Dauphine, No 38.
25 oct—1M J. M. PETERSON.

Entrepot de Tapis,
No. 19....Rue de Chartres.....No. 19
NOUS avons en magasin un grand assortiment de toile peinte—
MEDAILLONS, velours, tapisserie,
VELOURS, 3 plis et ingrain
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c.,
TOILE CIRÉE de différentes largeurs et qualités,
Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes de paquets d'escalier, chemises, ébats-jour, corniches et bar en que avec affiches à des prix modérés au plus de comptant.
3oct A. BROUSSEAU & Co